

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MARS 2007

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le vendredi 30 mars 2007 à 9h00 dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS :

- M. Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- M. Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Mme Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- M. Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Christian CANONNE, Conseiller Général de Loire-Atlantique

ETAIENT EXCUSES :

- M. Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Gilbert MENARD, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine donnant pouvoir à Mr Marcel HAMEL
- M. Jean-Michel BOLLE, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- M. Michel ALLANIC, Directeur I.A.V.
- M. Jean-Pierre ARRONDEAU, Adjoint au Directeur IAV
- Mme Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- M. Jean-Claude POTTIER, Payeur Départemental de l'IAV

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 30 MARS 2007

II – QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

5 – Budget Principal : Exercice 2006 : Affectation du résultat

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes de l'exercice 2006 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un déficit d'exécution de la section d'investissement de : 859.803,84 €
- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de : 1.945.717,88 €

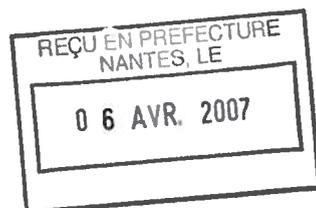
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 1.594.962,25 €
- En recettes pour un montant de : 3.496.384,09 €

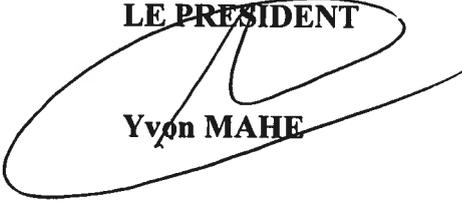
Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, affecte le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2006, d'une part en réserve, et d'autre part en excédent de fonctionnement reporté, pour les montants suivants :

- **Compte 1068 : excédent capitalisé : 859.803,84 €**
- **Compte 002 : excédent reporté : 1.085.914,04 €**



Pour Extrait Conforme
LE PRÉSIDENT



Yvon MAHE